

Envoyé en préfecture le 05/03/2024

Reçu en préfecture le 05/03/2024

Publié le

ID : 064-200032332-20240220-2024_0203-DE

S²LOW



INSTITUTION ADOUR
Etablissement Public Territorial de Bassin
Hautes-Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques



sigom



CONVENTION - AVENANT n° 1

Élaboration d'un programme d'études préalables à
un programme d'actions de prévention des inondations
à l'échelle du sous-bassin du gave d'Oloron

Avenant n° 1 à la convention

Entre :

L'Institution Adour, établissement public territorial du bassin de l'Adour, domiciliée au 38 rue Victor Hugo - 40025 Mont-de-Marsan cedex et représentée par son président Paul Carrère, dûment autorisé à signer le présent avenant convention par délibération n° xxxxxxxx en date du xxxxxxxxxxxx,

ci-après dénommée : l'**EPTB**

Et :

La communauté de communes de la vallée d'Ossau, domiciliée au 1 avenue des Pyrénées - 64260 Arudy, représentée par son président, Jean-Paul Casaubon, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération n° xxxxxxxx en date du xxxxxxxxxxxx,

ci-après dénommée : la **CCVO**

Et :

Le syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents, domicilié à la communauté de communes du Haut Béarn, 12 place de Jaca - 64402 Oloron-Sainte-Marie, représenté par son président, Patrick Maunas, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération n° xxxxxx en date du xxxxxx,

ci-après dénommé : le **SMGOAO**

Et :

Le syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents, domicilié au 7 rue de la Station - 64130 Mauléon-Licharre, représenté par son président, Bernard Lougarot, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération n° ssssssss en date du ssssssss,

ci-après dénommé : le **SIGOM**

Et :

Le Département des Pyrénées-Atlantiques, domicilié au 64 avenue Jean Biray - 64058 Pau Cedex 9, représenté par son président, Jean-Jacques Lasserre, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération n° xxxxxxxxxxxx en date du xxxxxxxxxxxx,

Et :

Le Département des Landes, domicilié au 23 rue Victor Hugo - 40025 Mont-de-Marsan Cedex, représenté par son président, Xavier Fortinon, dûment autorisé à signer le présent avenant par délibération n° xxxxxxxx en date du xxxxxxxx,

La CCVO, le SMGOAO et le SIGOM étant ci-après désignés conjointement par les **structures gémapiennes**,

Les Départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes étant ci-après désignés conjointement par les **Départements**,

La CCVO, le SMGOAO, le SIGOM, les Départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes étant ci-après désignés conjointement par les **participants financeurs**,



L'EPTB, les structures gémapiennes et les Départements sont ci-après désignés individuellement par **partie** et conjointement par **parties**.

Vu la convention d'élaboration d'un programme d'études préalables à un programme d'actions de prévention des inondations à l'échelle du sous-bassin du gave d'Oloron, signée entre les parties en date du 23 décembre 2022,

Vu la délibération n° xxxxx en date du xxxxxx du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée d'Ossau approuvant les termes du présent avenant et autorisant son président à le signer,

Vu la délibération n° xxxxx en date du xxxxxx du comité syndical du syndicat mixte des gaves d'Oloron, de Mauléon et de leurs affluents approuvant les termes du présent avenant et autorisant son président à le signer,

Vu la délibération n° xxxxx en date du xxxxxx du comité syndical du syndicat mixte des gaves d'Oloron, Aspe, Ossau et de leurs affluents approuvant les termes du présent avenant et autorisant son président à le signer,

Vu la délibération n° xxxxx en date du xxxxxx de l'Institution Adour approuvant les termes du présent avenant et autorisant son président à le signer,

Vu la délibération n° xxxxx en date du xxxxxx du Département des Pyrénées-Atlantiques approuvant les termes du présent avenant et autorisant son président à le signer,

Vu la délibération n° xxxxx en date du xxxxxx du Département des Landes approuvant les termes du présent avenant et autorisant son président à le signer,

Considérant le cahier des charges PAPI 3 version 2023 nouvellement en vigueur,

Considérant les délais initiaux de recrutement d'un animateur dédié à la mise en œuvre de la démarche.

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT

Article 1. Objets de l'avenant

Le présent avenant a pour objets :

- 1) de modifier l'article 2 (durée et prise d'effet de la convention) afin de porter la durée totale de réalisation technique de 24 à 34 mois.

La durée totale de la convention est donc, de ce fait, prolongée de 10 mois, soit d'une durée totale de 46 mois avec une prise d'effet initiale au 1^{er} mars 2022.

- 2) de modifier l'article 7 (montant, plan de financement et échéancier du projet en conséquence.

Concernant l'article 7.1 (montant du projet), le présent avenant introduit un coût supplémentaire du projet de 67 790 € TTC qui correspond aux coûts d'animation de la démarche pour 10 mois supplémentaires.

Concernant l'article 7.2 (plan de financement), le présent avenant modifie le plan de financement de l'opération pour la durée supplémentaire de l'avenant de la manière suivante :



- 50 % de participation du fond de prévention des risques naturels majeurs (FPRNM dits Fonds Barnier)
- 30 % de subventions FEDER géré par la Région Nouvelle-Aquitaine
- 20 % restant à charge de l'EPTB, en tant que maître d'ouvrage de l'opération ; la somme correspondant au reste à charge de l'EPTB sera intégralement prise en charge par les participants financeurs identifiés dans le cadre de la convention.

Concernant l'article 7.3 (calendrier prévisionnel), le présent avenant modifie l'échéancier de réalisation du travail d'animation administratif et technique qui sera réalisé entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024. La phase administrative de solde de l'opération se poursuivre, de fait, jusqu'au 31 décembre 2025.

Le calendrier prévisionnel du déroulé opérationnel de la démarche est joint en annexe.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Paul Carrère

Président de l'Institution Adour

Jean-Paul Casaubon

Président de la communauté de communes
de la vallée d'Ossau

Patrick Maunas

Président du syndicat mixte des gaves
d'Oloron, Aspe, Ossau et affluents

Bernard Lougarot

Président du syndicat mixte des gaves d'Oloron,
de Mauléon et de leurs affluents

Jean-Jacques Lasserre

Président du Département des Pyrénées-
Atlantiques

Xavier Fortinon

Président du Département des Landes

Liste des annexes :

- Annexe 1 : Calendrier prévisionnel du déroulé opérationnel de la démarche



Annexe n°1 : Calendrier prévisionnel du déroulé opérationnel de la démarche

2021											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
									Disussion convention		
										Annonce recrutement	
2022											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	Recrutement										
								Prise de poste			
									Diagnostic du territoire		
2023											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
COPIL 1			COPIL 2	Groupes de travail : présentation de l'état des lieux, des enjeux et de la stratégie							
								Animation des territoires pour définir la stratégie			
											COPIL 3
2024											
Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
	Travail sur les actions : définition des MO, financements, planning..										
Animation des territoires pour définir la stratégie		Rédaction du dossier de candidature, délibérations/lettres d'engagements + dépôt du dossier									
							Instance de validation				

